

Enquête sur la  
provenance sociale et le  
niveau scolaire des détenu(e)s  
en Belgique  
(juin 2000-juin 2001)  
- version courte -

FAFEP, octobre 2001

La FAFEP (Fédération des Associations pour la Formation et l'Education permanente en prison) tient à remercier les institutions et personnes suivantes sans lesquelles ce travail n'aurait pu avoir lieu: le Fonds Maribel Social du secteur socio-culturel et sportif des communautés française et germanophone (projet APPIC) qui nous a permis d'engager quatre travailleuses pendant un an, l'Administration pénitentiaire qui a accepté et soutenu notre initiative, les directions et le personnel des prisons qui nous ont apporté une aide concrète, les détenus et détenues qui ont eu la gentillesse de répondre à nos questions et de subir le test de connaissances et, bien sûr, les quatre travailleuses qui se sont chargées de la réalisation de cette enquête et en ont tiré les conclusions essentielles: Florence André, Marie Chantry, Caroline Coppé et Florence Roquet.

## Table des matières

<b>I</b>	<b><u>Introduction</u></b>	<b>page 4</b>
	<i>Tranches de concret: Au cours de sciences, l'érotisme est torride</i>	5
<b>II</b>	<b><u>Description de l'enquête</u></b>	<b>6</b>
	<i>Tranches de concret: Les génies méconnus</i>	7
<b>III</b>	<b><u>Une démarche proche en 1989-1990: l'Enquête dite "UNESCO"</u></b>	<b>8</b>
<b>IV</b>	<b><u>Le (la) détenu(e) sur le plan social</u></b>	<b>10</b>
	Le sexe	10
	Les nationalités	10
	L'âge	11
	L'origine sociale	14
	<i>Tranches de concret: Le Vésuve, vous-dis-je.</i>	16
	Les lectures	17
	Le permis de conduire	17
<b>V</b>	<b><u>Le (la) détenu(e) sur le plan pédagogique</u></b>	<b>18</b>
	Description des niveaux	18
	Diplômes déclarés / Niveaux testés	19
	Niveau testé et âge	20
	Sexe	21
	Demandes de cours	22
<b>VI</b>	<b><u>Conclusions et perspectives</u></b>	<b>24</b>
	<i>Tranches de concret: 7 femmes pour 1 homme ?</i>	25
<b>VII</b>	<b><u>Annexes</u></b>	<b>26</b>
	La FAFEP	26
	adresses des membres de la FAFEP	27
	Les organisations qui ont mené cette étude	27
	L'ADEPPI	27
	Aide et Reclassement (ASJ de Huy)	28
	Aide sociale aux justiciables (ASJ de Liège)	30
	FUNOC Charleroi	31
	<i>Tranches de concret: L'accord du participe passé avec avoir</i>	32

## I INTRODUCTION

Quatre organisations de la FAFEP<sup>1</sup> ont eu l'occasion d'enquêter durant un an dans les prisons de la Communauté française de manière à faire un portrait des détenus et détenues qui s'y trouvent. Les objectifs étaient multiples mais tendaient tous à améliorer le travail de terrain: l'éducation permanente et la formation en milieu carcéral.

Le présent document est à mettre en relation avec un document antérieur édité par l'ensemble des organisations de la FAFEP. Ce document avançait une série de propositions concrètes et réalistes devant améliorer leur travail en prison<sup>2</sup>: types de cours, formations et animations à organiser, moyens en locaux, matériel et personnel, modifications des critères de subvention, mise en place d'un véritable statut de détenu-étudiant, etc.

Le texte que vous avez sous les yeux est une version courte du rapport complet, lequel est beaucoup plus détaillé sur les méthodes de l'enquête, ses conditions prison par prison, le contenu du questionnaire rempli par les détenus et détenues et les trois tests pédagogiques qui leur étaient proposés. Il contient également quelques tableaux statistiques qui ne sont pas exploités ici.

Notre enquête n'est pas sans défauts, loin de là. Le questionnaire et les tests ont dû être élaborés dans l'urgence pour que nous puissions bénéficier de la subvention nécessaire et certaines questions (portant, notamment, sur la longueur des peines) se sont révélées totalement inexploitable. Nous attendons des spécialistes qui nous liront autant de mansuétude que d'esprit critique. Et nous sommes bien évidemment prêts à faire mieux une prochaine fois avec les experts qui nous proposeraient leur collaboration.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous laissent pourtant penser que l'image que nous donnons des détenus et détenues n'est pas éloignée de la réalité. En ce qui concerne le niveau scolaire, par exemple, nous sommes très proches d'une étude antérieure<sup>3</sup> qui avait bénéficié de précautions méthodologiques plus élaborées.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des organisations suivantes dont on pourra trouver un court descriptif en annexe (ainsi qu'un descriptif de la FAFEP elle-même): ADEPPI, Aide et Reclassement Huy, ASJ Liège, FUNOC.

<sup>2</sup> "Livre Blanc: la formation et l'éducation permanente en milieu carcéral, FAFEP, septembre 1998", document que l'on peut se procurer auprès d'une des associations-membres.

<sup>3</sup> "L'analphabétisme en prison, Enquête quantitative et qualitative" réalisée avec l'aide de l'UNESCO par l'ADEPPI, 1990. Voir pages 8 et 9.

On trouvera (ci-dessous d'abord et dans le reste du texte) une série d'encarts qui décrivent notre réalité quotidienne en prison, des portraits d'élèves, des situations de cours qui permettront de se faire une idée plus "incarnée" de l'éducation permanente en milieu carcéral. Le ton volontairement léger de ces encarts ne doit ni surprendre ni choquer: s'il nous arrive de parler de choses graves sur un ton badin, c'est d'abord que nous pouvons prendre plaisir à notre travail et ensuite que le rire parfois, nous protège de la tristesse des lieux.

Tranches de concret

### *Au cours de sciences, l'érotisme est torride*

Dans une classe masculine, on a vu l'anatomie de l'homme et de la femme, ce qui a donné l'occasion à certains (mariés et plusieurs enfants) de découvrir l'existence du clitoris. Il est vrai qu'on s'en passe très bien pour faire les enfants...

Le prof - qui vient de lire un "Atlas de la sexualité dans le monde" bourré de chiffres rigolos et pas forcément fiables - veut faire un sondage pour vérifier les données du bouquin: "A votre avis, quelle est la durée moyenne d'une relation sexuelle?"

Quelques instants de réflexion plus tard, les réponses arrivent. Le plus endurant annonce 7 minutes. Le plus pressé 3 minutes.

"- Mais, trois minutes dedans, hein".

Magnifique. Il se livre apparemment à des préludes. De deux minutes?

## II DESCRIPTION DE L'ENQUETE

Nos objectifs étaient triples:

a- établir un état des lieux du niveau socio-pédagogique des condamné(e)s<sup>4</sup> de toutes les prisons en Communauté française:

- en ce qui concerne le niveau pédagogique, nous avons d'une part demandé quelles études avaient été terminées (sans pouvoir vérifier l'exactitude des réponses) et d'autre part, nous avons proposé de passer un test de manière à vérifier le niveau réel.
- en ce qui concerne le niveau social, nous avons demandé de répondre à un questionnaire écrit: âge, sexe, nationalité, langue habituellement utilisée, autres langues connues, profession, profession des parents, état civil, lieu de naissance, métier idéal, lectures...

b- informer les détenu(e)s rencontré(e)s, les motiver et les orienter vers les activités pédagogiques, culturelles et sportives existant en prison.

c- coordonner et harmoniser ce travail (d'information, d'orientation et d'élaboration de projet pédagogique) entre toutes les asbl et toutes les prisons francophones.

Nos enquêtrices se sont rendues dans les prisons suivantes: Andenne, Arlon, Berkendael (Forest-femmes), Dinant, Huy, Jamioulx, Lantin, Mons, Namur, Nivelles, Saint Gilles, Tournai, Verviers.

Elles y ont rencontré 832 personnes qui ont accepté de répondre à leurs questions. Parmi elles, 703 personnes ont bien voulu, en plus, se soumettre au test pédagogique que nous proposons.

Il s'agissait de trois tests (français et mathématique) de niveaux différents dont le premier permettait de vérifier que la personne était soit analphabète (c'est-à-dire dont les connaissances scolaires n'ont pas d'utilité pratique), soit "pré-CEB" (dont les capacités scolaires sont utilisables mais sont inférieures au niveau Certificat d'Etudes de Base). Le deuxième test était de niveau CEB et le troisième de niveau secondaire inférieur. Un brillant résultat à ce troisième test, et une conversation avec la personne, permettaient à nos

---

<sup>4</sup> Nous disons bien "condamné(e)s", c'est-à-dire ayant déjà été jugé(e)s et "purgeant" la peine. Nous n'avons pas cherché à rencontrer des personnes en attente d'un procès et qui sont donc "en préventive".

enquêtrices de situer le (la) détenu(e) au niveau secondaire supérieur ou même au niveau des études supérieures parfois.

Tranches de concret

### Les génies méconnus

Le titre n'a rien d'ironique.

A côté de tous ceux qui parviennent encore à nous surprendre par l'étendue de leur ignorance, il y a les experts, ceux qui maîtrisent entièrement un domaine de la connaissance à l'exclusion de tous les autres.

Nous avons eu ainsi des candidats au CEB assez étonnants.

Celui-ci qui voulait bien apprendre tout ce qu'on voulait et qui s'en acquittait fort bien mais qui passait l'essentiel de son temps de détention à confectionner des plats de toutes sortes qu'il distribuait à ses codétenus: pâtés en croûte, gâteaux à la crème, spaghettis "à la vongole", tarte aux pommes... Et cela à une époque où les moyens matériels mis à sa disposition pour se faire étaient à peu de chose près nuls. Il fallait donc un sens de la débrouille et du bricolage hors du commun: four à base de boîte de biscuit chauffé à la bougie et à l'after-shave ou autres techniques dont il ne dévoilait pas tout. Il nous a fait un travail de fin d'année centré sur les Croisades, en hommage à Godefroi de Bouillon issu du même village que lui. Le bouillon sans doute...

Celui-ci qui était mauvais en maths et qui faisait des fautes à chaque mot (plusieurs fautes à chaque mot) en français et dont l'élocution était à ce point brouillonne (et rapide) que nous avons mis plusieurs semaines à le comprendre. Ses profs en calcul et en maths le tenaient pour un des plus faibles de la classe. Son prof en sciences-histoire-géo l'avait élu meilleur élément de très loin. Il faut dire que ses lectures favorites étaient "le Monde" et "le Monde Diplo". Son travail de fin d'année, qu'il devait présenter oralement (imaginez la souffrance du jury qui n'avait pas eu l'occasion, comme nous, de s'habituer à son élocution), portait sur "la question du pétrole dans le monde". Son exposé devait durer 1/4 d'heure. Nous n'avons pu l'arrêter qu'au bout de 3/4 d'heure après qu'il ait parcouru l'histoire du XXe siècle sous l'angle de la question pétrolière: enjeux techniques, économiques, géopolitiques et perspectives. Tout y est passé. Il avait un bout de papier en main: pour les chiffres. C'est son CEB qu'il présentait et il était à un bon niveau universitaire. Mais non, il n'a pas continué après. Aucun progrès en français. C'est un intello analphabète.

### III UNE DEMARCHE PROCHE EN 1989-1990: L'ENQUETE DITE "UNESCO"<sup>5</sup>

Ce travail a fait l'objet d'un gros rapport de 250 pages. Voici quelques unes de ses conclusions.

*"Les détenus sont jeunes: 29 ans en moyenne. 31% d'entre eux ont moins de 25 ans et 30% ont entre 25 et 29 ans.*

*57% de la population testée sont issus d'un milieu ouvrier, alors que 74% se déclarent être ouvriers (pour la plupart sous)qualifiés). Nous avons dans ce rapport constaté un phénomène de chute sociale par rapport au milieu d'origine...*

*29% de l'échantillon n'ont obtenu aucun diplôme.*

*32% disent avoir le certificat primaire.*

*12% déclarent avoir terminé des études professionnelles.*

*Au total, 74% des détenus testés n'ont pas un diplôme supérieur à celui des études primaires ou professionnelles; 4% des détenus ont terminé des études supérieures.*

*Nous constatons que très peu de détenus ont terminé des études aboutissant à une réelle qualification professionnelle (...)"*.

Au niveau "**analphabétisme**", on trouvait 11.5% des détenus testés. Nous reproduisons une partie du commentaire: *"Nous regroupons sous ce vocable (...) toutes les personnes incapables de se débrouiller avec l'écrit dans leur vie quotidienne. Ces personnes déchiffrent à grand peine et avec beaucoup d'erreurs et d'imprécisions quelques mots ou un texte simple. La compréhension s'avère partielle et partielle et ne leur permet pas d'utiliser les informations captées. Leur écriture est illisible, phonétique (la reproduction projetée de leur langage oral, lui aussi mal structuré), les mots sont accolés, les césures mal réalisées. Il n'y a aucune connaissance utilisable des règles d'espacement des différentes unités (sons, lettres, mots, phrases), ce qui rend leur message incompréhensible. (...) Ces personnes ont souvent été confrontées au langage écrit, mais n'ont jamais su ou pu maîtriser son apprentissage et s'en approprier les mécanismes. (...) Les rôles d'information et de communication du langage écrit ne sont donc pas remplis."*

Au niveau "**survie**" se trouvaient 15.4% des personnes testées.

---

<sup>5</sup> Voir note n°3.

*"Ces personnes se débrouillent tout juste pour les écrits indispensables à leur "survie" quotidienne mais ne peuvent aborder un écrit un peu plus complexe ou plus abstrait (journaux, romans). Elles accèdent à une compréhension qui reste lacunaire, imprécise, superficielle, donc partiellement inopérante et parfois la compréhension est totalement fautive. (...) Le vocabulaire est simple, voire simpliste, la syntaxe rigide, l'organisation des compléments et propositions souvent erronée, la ponctuation est aléatoire. (...) Elles (...) parviennent à grand peine à exprimer sommairement l'indispensable."*

Au niveau **"OK"**, 73.1% des détenus.

*"Le lexique est plus riche, les contraintes syntaxiques et stylistiques sont apprivoisées (mais les "fautes d'orthographe" abondent encore, sauf pour près d'un quart des détenus testés). Ces personnes utilisent le code écrit de façon appropriée au contexte social et culturel. Elles peuvent aborder une réflexion sur ce langage."*

L'enquête actuelle et celle de 1990 ne sont pas identiques et ne décrivent pas exactement les mêmes catégories. Toutefois, il y a une forte analogie entre la somme des catégories "analphabètes" et "survie" de 1990 (soit 26.9% de la population pénitentiaire) et la somme des catégories "alpha" et "pré CEB" de l'enquête de 2001 (soit 34.4%). On ne semble pas être sur la voie d'une amélioration. De même en ce qui concerne les diplômes déclarés: 61% n'ont rien ou pas plus du CEB en 1990. On est passé à 74% aujourd'hui. Même constat pour l'origine sociale.

Nous écrivions à l'époque (et on verra à quel point cela reste d'actualité):

*"Enfin, une brève approche des itinéraires des détenus "analphabètes" ou du niveau "survie" montre (...) que ces personnes proviennent en très grande majorité de milieux économiques, sociaux et culturels défavorisés, voire marginalisés".*

## IV LE (LA) DÉTENU(E) SUR LE PLAN SOCIAL

### Le sexe

Nous avons rencontré 53 femmes (sur 832 personnes), ce qui donne un pourcentage de 6.4% de femmes en prison. Bon an mal an, c'est effectivement la proportion de femmes dans les prisons belges.

Chacun pourra en tirer les leçons qu'il voudra ou échafauder les hypothèses les plus diverses pour expliquer cette inégalité sexuelle devant la délinquance, mais la FAFEP, quant à elle, rappelle que la faible proportion de femmes en prison est dommageable pour elles en ce qui concerne les accès aux diverses formations en prison: il est plus difficile (plus coûteux en temps de formateur) d'organiser des formations qui s'adressent à un petit nombre de candidates.

### Les nationalités

460 personnes de nationalité belge (55.3%)

158 personnes de nationalités d'Afrique du Nord (19.0%)

135 personnes issues de l'Union européenne (16.2%)

21 personnes de nationalités européennes (sauf CEE) (2.5%)

20 personnes de nationalité turque ou du Moyen Orient (2.4%)

18 personnes de nationalités africaines (sauf Afrique du Nord) (2.2%)

10 personnes de nationalités d'Amérique latine (1.2%)

6 personnes de nationalités d'Asie sauf Turquie et Moyen Orient (0.7%)

2 personnes de nationalité américaine ou canadienne (0.2%)

2 personnes apatrides ou de nationalité indéfinie (0.2%)

55.3% de Belges en prison (y compris, bien sûr, les Belges d'origine étrangère). Donc 44.7% d'étrangers. Et 19% de personnes venant d'Afrique du Nord? "Pas plus?" diront les beaufs racistes un peu dépités? Qu'ils se rassurent. Si l'on fait intervenir les langues parlées, et à supposer que les Belges déclarant parler l'Arabe soient d'origine nord africaine, on obtient 24.9% de la population carcérale dont les parents viennent d'Afrique du Nord.

Rappelons tout de même que ces chiffres ne peuvent en aucun cas servir de justification à des réactions racistes ou simplificatrices (dans le genre: "stigmatisons la délinquance allochtone").

L'importance du nombre d'étrangers en prison a de multiples explications parmi lesquelles:

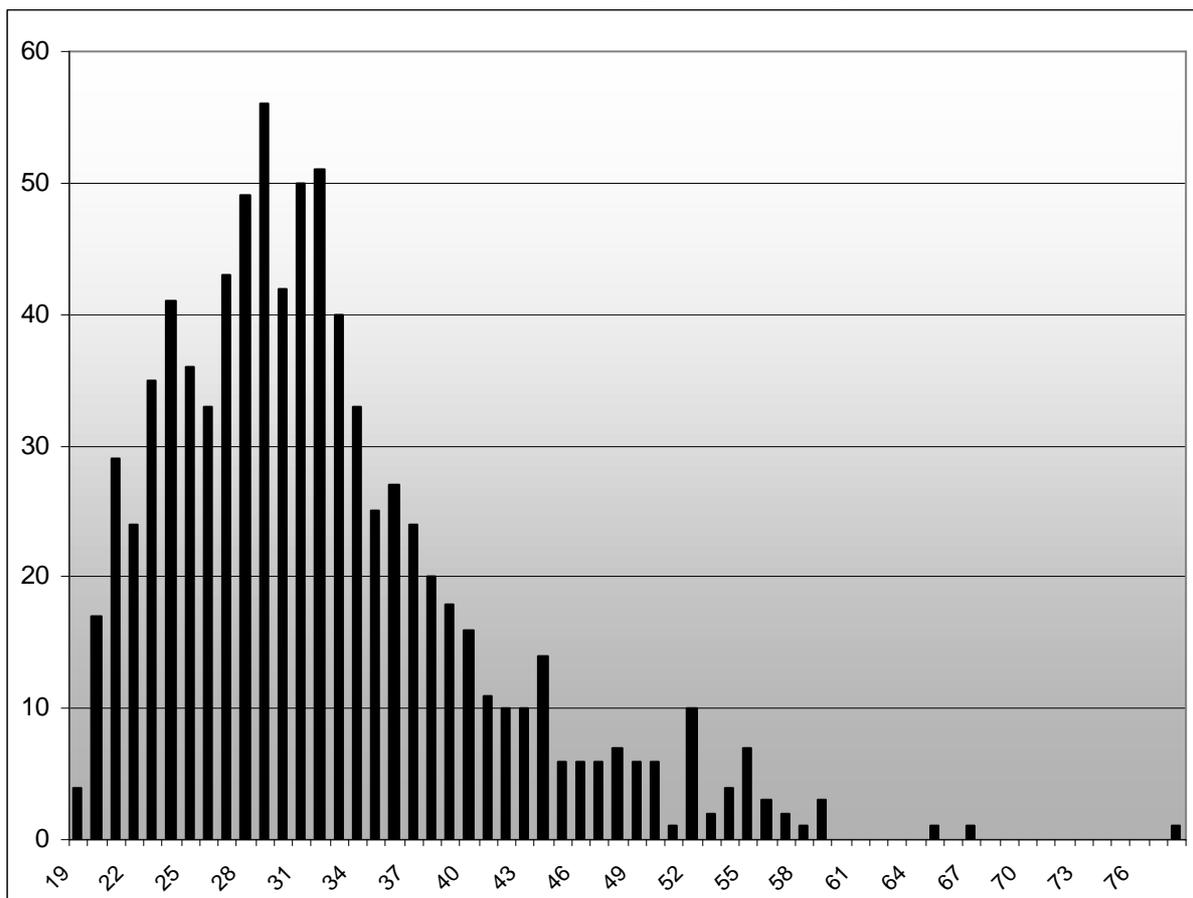
- le fait que la population belge issue de l'immigration soit en moyenne plus jeune. Et, comme on le verra, la jeunesse est une caractéristique des détenus;
- le fait que cette population soit d'un niveau social moindre que la moyenne. De nouveau, c'est bien une caractéristique de la population carcérale;
- le fait que s'ajoutent aux résidents issus de l'immigration, des étrangers non-résidents en Belgique.
- le "délit de sale gueule" qui soumet de facto à une surveillance plus pointue celui qui a un look étranger.

### ***L'âge***

Le détenu moyen est **jeune** (32 ans). Si l'on compare la population de la Communauté française à celle des prisons, on constate une forte présence des classes d'âge de 25 à 34 ans:

	dans la population	en prison
20 à 24 ans	7.7%	14.8%
25 à 29 ans	8.7%	26.1%
30 à 34 ans	9.1%	26.0%
35 à 39 ans	9.4%	14.4%
40 à 44 ans	9.1%	7.5%
45 à 49 ans	8.5%	4.0%
50 ans et plus	40.1%	5.3%

**Nombre de détenus (en ordonnées) par année d'âge (en abscisses)**



La moyenne d'âge des détenus est aujourd'hui de 32 ans alors qu'il y a dix ans dans une étude similaire de l'Adeppi en collaboration avec l'Unesco, l'âge moyen était de 29 ans et les catégories 20-24 ans (31%) et 25-29 ans (30%) représentaient 61% de la population des prisons. Elles ne font plus aujourd'hui que 40.9%. Le constat nous surprend. On peut avancer l'une ou l'autre hypothèse: on incarcère à peu près au même âge mais pour plus longtemps? Les libérations interviennent plus tard dans la peine? Ou bien, l'enquête de 1990 incluait les "prévenus" qui seraient plus jeunes? Il n'empêche que la réalité reste tenace: ce sont surtout des jeunes que l'on met en prison.

**L'âge en fonction du sexe**

La moyenne d'âge des femmes que nous avons rencontrées est de 34 ans.

La moyenne d'âge des hommes que nous avons rencontrés est de 32 ans.

Remarque : la personne la plus âgée que nous avons rencontrée est née en 1923 (78 ans).

### Rapport entre âge et diplômes obtenus

- la moyenne d'âge des gens qui n'ont aucun diplôme est de 31.6 ans
- la moyenne d'âge des gens qui ont le diplôme de CEB est de 30.5 ans
- la moyenne d'âge des gens qui ont un diplôme de secondaire inférieur est de 33 ans
- la moyenne d'âge des gens qui ont un diplôme de secondaire supérieur est de 36 ans
- la moyenne d'âge des gens qui ont un diplôme d'études supérieures est de 44 ans

Dans le tableau qui suit, on verra que près de 30 % de la population des 21 à 45 ans n'ont aucun diplôme. Pour cette même tranche d'âge, un peu plus de 40 % des détenus, en moyenne, n'ont que le CEB.

Plus de 60 % des moins de 21 ans n'ont que le CEB. Cela est certainement dû au fait que parmi ces jeunes, beaucoup sont passés par les secondaires professionnelles où on n'obtient de diplôme qu'après cinq années d'études. Et encore! On verra dans la partie "enquête pédagogique" que la filière professionnelle ne semble pas généreuse en diplômes, du moins en ce qui concerne la population de jeunes qui aboutit en prison. Car il faut bien admettre que la prison, pour ces jeunes, met parfois un terme définitif aux études.

Environ 10 % de la population qui a 41 ans ou plus déclare un diplôme d'études supérieures, ce qui est énorme comparé aux catégories d'âges inférieures.

Le diplôme le plus souvent obtenu parmi toute la population rencontrée est le CEB (42.7%). Mais plus d'un quart de la population (27.8%) n'a aucun diplôme.

Chez les moins de quarante ans, ceux qui ont fait des études au-delà des primaires ont le plus souvent un diplôme de secondaire inférieur professionnel.

En comparant les passages de l'inférieur au supérieur dans le secondaire général, technique et professionnel, nous constatons qu'il y a moins d'abandons dans le secondaire général que dans les autres filières.

Diplôme obtenu									
Âge (nbre pers.)	sans	CEB	sec inf gén.	sec inf prof.	sec inf techn.	sec sup gén.	sec sup prof.	sec sup techn.	supé- rieures
<b>-de 21 (43)</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	23.3	62.8	7	4.6	0	2.3	0	0	0
21-25 (132)	40	70	5	11	4	1	1	0	0
%	30.3	53	3.8	8.3	3	0.8	0.8	0	0
<b>26-30 (226)</b>	<b>62</b>	<b>99</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
%	27.4	43.8	7.5	12.8	4.0	2.2	0.9	0.9	0.4
31-35 (202)	61	80	17	20	5	7	5	3	4
%	30.2	39.6	8.4	9.9	2.5	3.5	2.5	1.5	2.0
<b>36-40 (104)</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
%	26.9	38.5	6.7	11.5	4.8	8.7	1.9	0	1.0
41-45 (55)	16	20	5	4	1	2	0	1	6
%	29.1	36.4	9.1	7.3	1.8	3.6	0	1.8	10.9
<b>46-50 (33)</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
%	21.2	24.2	12.1	9.1	12.1	3.0	3.0	6.1	9.1
+de 50 (37)	7	11	4	1	5	4	1	0	4
%	18.9	29.7	10.8	2.7	13.5	10.8	2.7	0	10.8
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>355</b>	<b>62</b>	<b>82</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>19</b>
%	27.8	42.7	7.5	9.9	4.0	3.6	1.4	1.0	2.3

**Lecture du tableau :**

*Exemple (2e rangée grisée): sur 226 détenus âgés de 26 à 30 ans, 99 ont au maximum leur diplôme d'études primaires (CEB). Cela représente 43,8 % de cette tranche d'âge.*

Dans la population "Communauté française de Belgique", la répartition des diplômes est la suivante: aucun diplôme ou CEB seulement 27.6%, secondaire inférieur 24.9%, secondaire supérieur 27.3%, supérieur 20.1% (chiffres 1999).

**L'origine sociale**

On trouvera dans la version complète de ce rapport, les détails concernant la profession des détenus, celle de leurs pères et mères et le parcours social qui est le leur, y compris sur le plan du fantasme (à quel métier rêvent-ils?).

Le tableau qui suit compare la profession du père, celle du détenu et celle dont il rêve.

**Comparaison entre la profession du père, celle exercée par le détenu et la profession dont rêve celui-ci.**

	Prof. père		Prof. exercée par le détenu		Métier idéal	
		total		total		total
<b>sans réponse</b>	161	161	112	112	117	117
<b>sans profession</b>	43	83	112	112		
<b>chômeur</b>	40					
<b>ouvrier/manœuvre</b>	379	379	462	465	377	385
<b>agriculture</b>			3		8	
<b>employé</b>	80	80	62	62	52	87
<b>informatique</b>					35	
<b>cadre</b>	35	35	13		22	22
<b>commerce</b>	30		21		50	156
<b>indépendant</b>	61	91	47	68	93	
<b>prof. libérale</b>	2				13	
<b>divers</b>						
<b>art</b>	1	1			13	
<b>social</b>					21	47
<b>sport</b>					13	

Il y a en prison une très forte proportion de personnes dont le père est sans profession, ouvrier (souvent non spécialisé) ou manœuvre (55.6% pour ces trois catégories). Si l'on y ajoute les 19.4% de détenus qui n'ont pas souhaité (ou pas pu) répondre à cette question (ils ne connaissent pas leur père ou bien ils répugnent à donner des indications sur leur origine sociale), on arrive à 75% de la population pénitentiaire qui serait issue de classes sociales peu favorisées.

Peu favorisés au départ donc, les détenus semblent en plus dans un processus de "chute sociale". On le constatait déjà en 1990 dans l' "enquête UNESCO".

On a posé aux détenus la question suivante: "Quel métier souhaiteriez-vous pouvoir exercer dans l'idéal?". Les enquêtrices insistaient chaque fois sur le côté très "rêvé" de cet idéal professionnel. Après tout, ces détenus sont encore fort jeunes et peuvent avoir conservé leurs rêves d'enfants où ils se voyaient explorateurs ou pompiers. Eh bien non. Les détenus ne rêvent que très peu. Dans leur immense majorité, ils nous citent un métier très plausible: celui du père ou celui qui découle d'études commencées. Le détenu moyen ne semble pas avoir de rêves. On serait tenté d'aller même un peu plus loin et de dire qu'il n'a pas de curiosités ou de passions qui soient facilement compatibles avec la vie en société (la passion pour le vol de voitures continue en effet à mal passer la rampe...).

## Le Vésuve, vous-dis-je.

Devant le groupe d'élèves qui préparent leur Certificat d'Etudes de Base, l'enseignant s'étonne:

- Vous ne pouvez pas citer un seul fleuve en Europe?

En face de lui, les regards se détournent, pudiques, ou le fusillent, rageurs. Non, ils ne peuvent pas.

- N'avez jamais entendu parler du Rhin?

- Non

- Du Danube, de la Tamise?

Non, toujours pas. Et en plus, on sent bien qu'ils auraient préféré que ça continue comme ça.

- La Seine?

- Ah oui, à Paris!

Fier d'avoir engrangé un succès, le prof se tourne vers un élève d'origine napolitaine:

- Et en Italie? Un fleuve dans le nord, avec un nom très court et facile à retenir?

A voir la tête de l'élève, on sent bien qu'il n'envisage même pas de chercher la réponse tant il sait qu'il l'ignore. Et ce genre de certitude est constitutif d'une immense paix intérieure.

Bon. Demandons-lui de s'approcher de la grande carte murale de l'Europe. Il trouve l'Italie sans problème.

"Regarde au nord". Son doigt effleure la Calabre. "Le nord, c'est vers le haut". Le doigt remonte peu à peu et erre maintenant dans la plaine du Pô: "Milan? Venise?". Expliquons-lui comment on représente un cours d'eau sur une carte: un trait bleu. Immédiatement le doigt suit la ligne -effectivement bleue- qui représente le 45e parallèle. Lorsque le Pô est enfin découvert, force est de constater que personne n'en a jamais entendu parler. Mais notre Italien (plus ou moins Italien, puisqu'il est arrivé chez nous à 7 ans) s'exclame soudain: "le Vésuve!".

Soit. Il sort du sujet mais au moins nous fait-il part de ses connaissances.

- Tu connais le Vésuve?

- J'ai vu une carte postale. A Naples, on a le plus beau Vésuve du monde.

- ?

- Oui, nulle part ailleurs, il n'y a un si beau Vésuve.

Un peu perturbé par l'affirmation, le prof demande de décrire la carte postale représentant le Vésuve. Il apparaît qu'on y voit un cours d'eau très joli au premier plan et une vague montagne dans le fond. L'élève précise d'ailleurs que ce Vésuve est à ce point beau qu'il surpasse de loin le Vésuve qui passe près de la prison d'Andenne et qu'ici nous appelons "Meuse".

Bon. Il faut donc mettre une minuscule à "vésuve" puisque ce mot signifie pour lui "cours d'eau". Et le monde est si absurdement compliqué qu'on s'est acharné à brouiller les pistes en affublant de mots divers les mêmes réalités: fleuve, rivière, meuse, vésuve ou danube. On appellerait tout cela "vésuve" que ce serait tout de même plus simple, non?

Notre élève n'est pas une exception. On en voit souvent se caler devant la carte murale du monde et chercher partout, de l'Alaska à la Nouvelle-Zélande, le nom du pays qui les a vu naître. On en voit aussi, devant la représentation d'un fleuve où apparaissent la source et l'embouchure, se retourner d'un air scandalisé lorsqu'on leur demande dans quel sens il coule: ils ne sont jamais allés sur place! Et les îles flottent et les Australiens vivent mystérieusement la tête en bas et l'Angleterre est environ à 5000 km des côtes françaises. On a creusé un tunnel qui permet de s'y rendre? Oui, il sait.

Comment, avec une telle représentation du monde, peut-on comprendre quoi que ce soit aux informations quotidiennes? Comment peut-on s'intéresser à quoi que ce soit d'autre que son environnement immédiat?

### ***Les lectures***

Les détenus interrogés admettent donc qu'ils se voient très bien simples manœuvres. Pas de souci d'image dans ce domaine. Par contre, plus de 20% disent lire "de tout", 18% des "romans", 5% de l' "histoire", 5% des "sciences". Et 21% seulement ne lisent "rien".

Nous avons eu la curiosité de comparer les goûts en lecture et les résultats aux tests, en français et en mathématiques. Curieusement, il s'avère que les plus grands lecteurs s'y révèlent les moins compétents.

Ni notre expérience quotidienne, ni l'examen des chiffres ci-dessus ne nous suggèrent que les détenus aient répondu en toute honnêteté à cette question sur la lecture. Sans doute est-ce plutôt un domaine où ils tentent de récupérer un peu de prestige aux yeux des enquêtrices. Une part de rêve quand même donc...

#### **Les goûts en lecture**

	<b>Nombre</b>	<b>%</b>
<b>Rien</b>	176	21,2
<b>De tout</b>	172	20,7
<b>Romans</b>	149	17,9
<b>Journaux</b>	90	10,8
<b>Histoires vraies</b>	66	7,9
<b>BD</b>	63	7,6
<b>Histoire</b>	40	4,8
<b>Sciences</b>	41	4,9
<b>Religion</b>	27	3,2
<b>Poésie</b>	8	1,0

### ***Le permis de conduire***

Les jeunes hommes que sont les détenus sont souvent des passionnés d'automobile qui décrivent avec délices leurs virées et leurs exploits routiers, mais... ils ne sont que 25% à avoir leur permis de conduire. Nous n'avons pas pensé à poser des questions à propos de l'assurance...

## V LE (LA) DETENU(E) SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE

### Description des niveaux

Nous nous sommes intéressés au niveau pédagogique des personnes incarcérées de deux façons bien distinctes. On verra que les résultats se recoupent partiellement.

Nous avons demandé quelle était la dernière année scolaire réussie et le meilleur diplôme obtenu. Nous avons classé les réponses en 5 catégories: aucun diplôme, CEB (fin des études primaires), secondaire inférieure (avec trois sous-catégories: enseignement général, technique, professionnel), secondaire supérieure (mêmes sous-catégories), supérieur. Il s'agit bien là de **diplômes déclarés** et, à la limite, l'analphabète nous déclarant un diplôme universitaire a bien été inscrit comme "supérieur".

D'autre part, nous avons proposé aux personnes rencontrées de passer un test de connaissances scolaires<sup>6</sup>. Cela nous a permis de classer les détenu(e)s en 6 niveaux. Nous parlons alors de **niveau testé**: "analphabète" (les compétences en lecture, écriture et calcul sont si basses qu'elles n'ont pas d'utilité pratique), "pré CEB" (la personne "se débrouille" mais reste d'un niveau notablement inférieur à celui du CEB), "CEB" (Certificat d'Études de Base, c'est-à-dire, fin d'études primaires), "secondaire inférieur" (3e année en secondaire général ou technique ou 5e année en secondaire professionnel), "secondaire supérieur", "supérieures" (au-delà d'un niveau fin d'études secondaires).

A noter que 703 personnes (sur les 832 rencontrées) ont effectivement pu être classées par niveau scolaire. Nous n'avions ni le pouvoir, ni surtout l'envie, d'obliger les détenu(e)s à passer nos tests...

---

<sup>6</sup> Trois tests de niveau différent en fait. Nous en détaillons les contenus dans la version complète de notre Rapport.

**Diplômes déclarés/Niveaux testés**

Niveau testé Diplôme déclaré	alpha	pré CEB	CEB	sec inf	sec sup	sup	par rapport au diplôme déclaré:		
							plus bas	égal	plus haut
sans 208	<b>18</b>	<b>116</b>	69	5	0	0	-	134	74
29.6%								64.4%	35.6%
CEB 312	4	54	<b>193</b>	58	3	0	58	193	61
44.4%							18.6%	61.9%	19.6%
sec inf G 45	0	1	5	<b>28</b>	11	0	6	28	11
6.4%							13.3%	62.2%	24.4%
sec inf T 25	0	3	8	<b>14</b>	0	0	11	14	0
3.6%							44.0%	56.0%	
sec inf P 75	2	12	34	<b>27</b>	0	0	48	27	0
10.7%							64.0%	36.0%	
sec supG 13	0	0	1	3	<b>5</b>	4	4	5	4
1.8%							30.8%	38.5%	30.8%
sec supT 6	0	1	1	0	<b>4</b>	0	2	4	0
0.9%							33.3%	66.7%	
sec supP 8	0	0	6	1	<b>1</b>	0	7	1	0
1.1%							87.5%	12.5%	
supérieur 11	0	0	1	1	2	<b>7</b>	4	7	0
1.6%							36.4%	63.6%	
<b>TOTAL</b> 703	<b>24</b>	<b>187</b>	<b>318</b>	<b>137</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>140</b>	<b>413</b>	<b>150</b>
	3.4%	26.6%	45.2%	19.5%	3.7%	1.6%	19.9%	58.7%	21.3%
	30.0%		64.7%		5.3%				

**Lecture du tableau**

**Parmi les 208 personnes qui déclarent n'avoir obtenu aucun diplôme, il y en a 134 (18+116) qui sont effectivement Alpha ou pré-CEB.**

**Mais il y en a 74 (69+5) qui sont d'un niveau supérieur (CEB ou secondaire inférieur).**

Globalement; environ 60 % des détenus (58.7%) ont un niveau égal aux diplômes déclarés.

20 % des détenus ont un niveau inférieur aux diplômes déclarés.

20 % des détenus ont un niveau supérieur aux diplômes déclarés.

Il est surprenant de constater que parmi ceux qui disent détenir un diplôme d'études inférieures et supérieures techniques et professionnelles, aucun détenu testé n'a un niveau réel plus élevé que le diplôme déclaré.

N'ont pas le niveau du diplôme déclaré:

aucun diplôme	0.0%
CEB	18.6%
sec inf général	13.3%
sec inf technique	44.0%
sec inf profess	64.0%
sec sup général	30.8%
sec sup technique	33.3%
sec sup profess	87.5%
supérieur	36.4%

**Ceux qui déclarent un diplôme dans la filière professionnelle (inf. ou sup.) sont souvent d'un niveau réel inférieur.**

Terrible constat que celui-là: les filières professionnelles forment des personnes dont les compétences scolaires stagnent au niveau des élèves de fin primaire! Tout se passe comme si ces études (du moins en ce qui concerne les personnes qui connaissent la prison ensuite: la précision est essentielle) n'apportaient quasiment rien sur le plan des compétences en français et en mathématique. De là à en conclure qu'on n'attend pas des travailleurs manuels qu'ils maîtrisent les compétences permettant de participer pleinement à la vie démocratique...(lecture et compréhension des journaux, capacités de s'intéresser à la vie de la cité).

Précisons tout de même que nos tests étaient effectivement très "scolaires" et ne mettaient pas en valeur les capacités intellectuelles liées aux gestes professionnels.

**Niveau testé et âge**

- la moyenne d'âge des personnes de niveau Alpha est de 33 ans
- la moyenne d'âge des personnes de niveau pré-CEB est de 31.3 ans
- la moyenne d'âge des personnes de niveau CEB est de 30.5 ans
- la moyenne d'âge des personnes de niveau secondaire inférieur est de 32.4 ans
- la moyenne d'âge des personnes de niveau secondaire supérieur est de 35.4 ans

- la moyenne d'âge des personnes de niveau supérieur est de 51.1 ans

Âge (nbre pers.)	Niveau testé					
	Alpha	Pré CEB	CEB	secondaire inférieur	secondaire supérieur	supérieur
<b>-de 21 (38)</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
%	<b>2.6</b>	<b>34.2</b>	<b>52.6</b>	<b>10.5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
21-25 (116)	3	32	56	23	2	0
%	2.6	27.6	48.3	19.8	1.7	0
<b>26-30 (197)</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>99</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
%	<b>3</b>	<b>22.8</b>	<b>50.3</b>	<b>22.3</b>	<b>1.5</b>	<b>0</b>
31-35 (177)	7	48	84	26	12	0
%	4	27.1	47.5	14.7	6.8	0
<b>36-40 (80)</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
%	<b>1.3</b>	<b>37.5</b>	<b>36.3</b>	<b>20</b>	<b>3.8</b>	<b>1.3</b>
41-45 (41)	3	8	16	8	3	3
%	7.3	19.5	39	19.5	7.3	7.3
<b>46-50 (24)</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
%	<b>8.3</b>	<b>20.8</b>	<b>25</b>	<b>33.3</b>	<b>12.5</b>	<b>0</b>
+de 50 (30)	1	6	8	8	0	7
%	3.3	20	26.7	26.7	0	23.3

### Sexe

#### Rapport entre sexe et niveau testé

	Femmes (34 personnes testées)		Hommes (669 personnes testées)	
Alpha	3	8.8 %	21	3.1 %
Pré CEB	9	26.5 %	178	26.6 %
CEB	11	32.4 %	307	45.9 %
Sec inférieur	4	11.8 %	133	19.9 %
Sec supérieur	5	14.7 %	21	3.1 %
Supérieur	2	5.9 %	9	1.3 %

Moins nombreuses aux niveaux CEB et Sec inférieur, les femmes sont par contre beaucoup plus nombreuses aux niveaux "Alpha"<sup>7</sup>, "Sec supérieur" et "Supérieur". Comme si celles que

<sup>7</sup> "Alpha" pour "analphabète" bien sûr. Est-ce de la pudeur? Nous avons pris l'habitude de décrire le niveau de la personne (analphabète) en utilisant le terme utilisé pour le "remède"(alphabétisation, donc "alpha").

leurs parents envoyaient à l'école (en moins grand nombre que les garçons) s'y montraient nettement plus performantes que leurs frères. Autre hypothèse pour ne pas s'aliéner les machos...: le nombre de femmes testées (34 sur 703 personnes) ne permet pas de tirer des conclusions suffisamment fiables.

### Rapport entre sexe et demande de cours

Cours demandé	Hommes		Femmes		Total
alphabétisation	9	1%	0	0%	9
ens. général	179	27%	14	41%	193
ens. technique	35	5%	1	3%	36
ens. profess.	217	32%	16	47%	233
ens. artistique	59	9%	5	15%	64
langues	273	41%	15	44%	288
informatique	225	34%	9	26%	234
gestion	61	9%	5	15%	66
Total	1058 <sup>8</sup>		65		1123
Nombre de personnes	669		34		
demandes par personne	1,6		2,9		

Les femmes demandent plus de cours que les hommes. La réalité de la prison fait que l'offre de formation est plus réduite dans les prisons pour femmes. Il est plus difficile d'organiser des modules rassemblant des groupes d'apprenantes, parce qu'elles sont bien moins nombreuses.

Sur les 34 femmes, une seule n'était pas intéressée par les cours (3%).

Sur les 669 hommes, 43 n'étaient pas intéressés par les cours (6%).

### Demandes de cours

Rappelons que chaque détenu pouvait demander de 0 à 3 cours et que, bien sûr, les réponses étaient fortement influencées par la réalité de l'offre dans la prison où se trouvait le (la) détenu(e) et/ou dans l'ensemble des prisons: on peut demander des cours de maçonnerie avec l'espoir d'être transféré dans une prison où la formation existe, mais on a plus facilement tendance à demander un cours de "remise à niveau en français" parce qu'on voit tous les jours un groupe de codétenus s'y rendre.

<sup>8</sup> Chaque personne peut demander plusieurs cours : 3 au maximum

On notera aussi que les demandes d'alphabétisation sont sous-estimées pour les deux raisons suivantes:

1. certaines de nos enquêtrices ont noté les demandes d'alphabétisation comme des demandes de "français petit niveau", ce qui confondait les demandes d'alpha et les demandes d'enseignement général (les demandes d'ens G émanant de personnes testées comme "analphabètes" sont à interpréter souvent comme des demandes d'alphabétisation, mais pas toujours...);
2. les détenus analphabètes éprouvent souvent des difficultés à émettre une demande de ce type de formation (honte, crainte de l'échec...).

niv. testé / cours demandés	analphab		pré CEB		CEB		sec inf		sec sup		sup		Ensemble	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
	24 pers.		187 pers.		318 pers.		137 pers.		26 pers.		11 pers.		703 pers.	
Alpha	5	20.8	3	1.6	1	0.3	0	0	0	0	0	0	9	0.8
ens G	6	25.0	60	32.1	87	27.4	34	24.8	6	23.1	0	0	193	17.2
ens T	0	0	11	5.9	13	4.1	12	8.8	0	0	0	0	36	3.3
ens P	2	8.3	96	51.3	101	31.8	30	21.9	3	11.5	1	9.1	233	20.7
Langues	8	33.3	54	28.9	137	43.1	67	48.9	13	50.0	9	81.8	288	25.6
Informatique	1	4.2	23	12.3	111	34.9	74	54.0	16	61.5	9	81.8	234	20.8
ens art.	2	8.3	13	7.0	28	8.8	18	13.1	2	7.7	1	9.1	64	5.7
Gestion	1	4.2	8	4.3	36	11.3	16	11.7	4	15.4	1	9.1	66	5.8
Aucune	3	12.5	12	6.4	21	6.6	5	3.6	1	3.8	2	18.2	44	
Total formations demandées	25		268		514		251		44		21		1123	
Chaque personne demande X formation	1		1.4		1.6		1.8		1.7		1.9		1.6	

### Lecture de tableau

**Sur 318 détenus qui ont un niveau général testé CEB, 137 demandent des cours de langues. Ils sont donc 43.1% (137 sur 318) de cette catégorie à demander un cours de langue.**

**Ces 318 (= 100%) personnes ont au total demandé 514 cours. Ce qui fait une moyenne de 1.6 demande de cours par personne.**

Plus les détenu(e)s ont un niveau élevé, plus ils sont demandeurs de formations.

Les trois formations les plus demandées sont les langues, l'informatique et l'enseignement professionnel. L'enseignement général est aussi très demandé, particulièrement les remises à niveau en français et en calcul.

## VI CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Pour résumer. Le détenu moyen en Communauté française est masculin dans 95% des cas, il est jeune (32 ans), d'une classe sociale peu favorisée et dans 50% des cas d'origine étrangère (si l'on remonte à la nationalité des parents), ce qui s'explique au moins autant par le racisme ambiant que par les caractéristiques socio-économiques de la population étrangère.

Le détenu n'a que dans 25% des cas son permis de conduire, il a peu de rêves d'avenir professionnel et se prétend souvent grand lecteur, ce que son niveau scolaire moyen ne confirme pas. En effet, la population détenue est gravement sous-scolarisée (les 3/4 n'ont aucun diplôme ou uniquement le CEB alors que nous ne sommes que 27.6% dans ce cas dans l'ensemble de la population) et les diplômés de la filière professionnelle ont un niveau réel inférieur à leur diplôme dans une très forte proportion.

Les détenus sont demandeurs de cours: langues, informatique, enseignement général ou professionnel, remises à niveau en français et en calcul. Ils demandent souvent plusieurs cours chacun. Il faut donc des profs, des moyens matériels, des locaux.

Il faut une volonté politique.

C'est bien une frange particulière de la population qui va en prison. D'où cette impression lancinante, chez les travailleurs qui y travaillent, que leur action intervient bien tard dans un processus à l'œuvre déjà depuis l'enfance de leurs "clients". Et de lancer alors des idées, pas si naïves que cela. Par exemple : réduisons les inégalités et les injustices, nous réduirons aussi la délinquance.

Peut-être faudrait-il aussi dépasser les raisonnements simplistes du genre: il faut leur apprendre un métier pour qu'ils trouvent un emploi à la sortie et qu'ainsi ils ne retombent pas dans la délinquance. Pas faux certes. Mais insuffisant à un point tel qu'on a peine à l'imaginer. Il faut en plus, et peut-être surtout, travailler sur les représentations de ces jeunes (qui veulent-ils devenir?), sur les modèles qu'ils se proposent de suivre (c'est un de nos regrets concernant cette enquête: ne pas avoir pensé à leur poser cette question sur les modèles). Si l'on ne fait pas ce travail sur les représentations, on ne remet pas en cause le seul modèle proposé (par le discours dominant dans les media): travailler, faire de l'argent, consommer. Comme ils sont mal préparés au premier aspect et qu'ils n'auront jamais accès à des emplois qui permettent de devenir riches (même s'ils apprennent à devenir maçons ou soudeurs en prison...), ils se sont débrouillés, à leur manière pour avoir accès à la "richesse" (très relative d'ailleurs) autrement.

Il faut donc les intéresser à d'autres choses que l'argent. Mais ce n'est pas vrai que pour eux...

Tout cela pour dire qu'au-delà du contenu des formations et cours, au-delà des diplômes qui pourront être obtenus, au-delà des nouvelles compétences acquises, il y a un travail à faire, en profondeur, sur la vision de la vie en société que l'on propose aux détenu(e)s...et à nous-mêmes.

Et cela nécessite un contact humain sur la durée, une véritable relation pédagogique.

### Tranches de concret

#### 7 femmes pour 1 homme ?

Il y a dix ans, une collègue, devant une classe de détenus hommes, s'entend dire que, en tant que femme elle "a bien de la chance". Pourquoi? Parce que, le soir, "elle a un homme dans son lit". Surprise de la collègue qui laisse clairement entendre qu'avoir un mec dans son lit n'est pas obligatoirement accompagné d'orgasmes tonitruants. Il y a aussi les maladroits... "C'est pas grave", dit le détenu, "au moins tu n'es pas seule". Il apparaît rapidement qu'il estime que toute femme "choisie" par un homme est une gâtée puisqu' "il y a sept fois plus de femmes que d'hommes sur la Terre". Les autres élèves du cours font chorus et ne se disputent que sur la proportion: "5 fois plus", "3 fois plus", etc. Sur le fond, ils sont tous (12 types) d'accord: les femmes sont nettement plus nombreuses, tout le monde le sait, il suffit de regarder autour de soi, ils l'ont dit à la télé, etc.

Forcément, c'est plus facile pour un homme de vivre une société où les femmes seraient à ce point nombreuses qu'il suffirait de les choisir, de les utiliser (bien ou mal, peut importe) et de les rejeter ensuite.

Depuis dix ans, chaque année on pose la question au nouveau groupe d'étudiants-hommes détenus: "Quelle est la proportion d'hommes et de femmes dans le monde?". Sur une centaine de réponses aujourd'hui, pas une dans le sens de la vérité. TOUS affirment que les femmes sont plusieurs fois plus nombreuses que les hommes. Nous avons cru un moment que cette erreur provenait de la présence de détenus du Maghreb qui voulaient justifier la polygamie. Non, les détenus sont tous d'accord, y compris les Belges. Et il faut bien une heure, de nombreux atlas aux pyramides des âges concordantes, les chiffres de "L'Etat du Monde" et beaucoup de force de persuasion pour faire vaciller les certitudes bien ancrées. Il semblerait qu'il s'agisse d'une croyance propre à une certaine classe sociale. Ces hommes se prennent tous pour des coqs, des exceptions, des bijoux dont la perfection n'égale que la rareté. Sidérant non?

## VII ANNEXES

### La FAFEP

La FAFEP est la Fédération des Associations pour la Formation et l'Education permanente en Prison. Elle s'est fixé comme objectif de promouvoir, de coordonner et d'harmoniser l'ensemble des interventions de formation et d'éducation permanente en prison.

Cette association est née de la prise de conscience par les a.s.b.l. de la disparité des critères et des lieux où se prennent les décisions concernant leur travail (administration pénitentiaire, directions des prisons, différents services de la Communauté française et des régions, Fonds Social Européen). L'offre d'activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou formatives n'est donc pas le résultat d'un projet réfléchi de manière globale en fonction des besoins des détenus et de ceux de la société.

Cette disparité est source de nombreux blocages qui empêchent certains projets de fonctionner à plein rendement ou même de voir le jour.

Elle pousse aussi les a.s.b.l. à une « course au subside » qui requiert énormément d'énergie et de temps. En effet, il faut jongler avec habilité pour arriver à rencontrer les critères des différents pouvoirs subsidants qui tiennent peu compte des réalités carcérales.

Malgré de nombreuses difficultés, les a.s.b.l. ont réussi à mettre sur pied des activités qu'elles veulent défendre et optimiser en les insérant dans un tout cohérent. La FAFEP souhaite également signaler les lacunes à combler pour que l'offre d'activités réponde à l'ensemble des besoins des détenus et de la société.

C'est pourquoi *la FAFEP préconise l'instauration d'un lieu unique de concertation et de coordination de toutes les activités culturelles, sportives et de formation*. Lieu qui tiendra compte des particularités propres au monde carcéral et des besoins de la société pour, notamment, mais c'est vital, réfléchir avec les autorités responsables et les pouvoirs subsidants concernés à propos des programmes, des critères de subsidiation et d'une *augmentation indispensable des budgets (budgets de fonctionnement et budgets permettant l'engagement de nouveaux travailleurs)*.

*La première réalisation de la FAFEP, en été 96, outre le fait pour les a.s.b.l. de se reconnaître et d'apprécier le travail des uns et des autres, a été la réalisation d'une brochure d'information sur les activités pédagogiques, sportives et culturelles dans les prisons de la Communauté française. Ce répertoire a été largement diffusé auprès des services sociaux internes et externes des prisons de manière à ce que ceux-ci puissent répercuter les informations auprès des détenus. Cette brochure est réactualisée chaque année. On peut se la procurer auprès de l'une ou l'autre des organisations membres de la FAFEP.*

*La deuxième réalisation de la FAFEP, c'est le « Livre blanc »<sup>9</sup>. L'objectif est de sensibiliser les pouvoirs publics à la problématique de l'éducation permanente en prison, de manière à ce qu'ils puissent prendre les mesures urgentes qui s'imposent et donner aux associations les moyens d'optimiser leur action.*

<b>opérateur de la FAFEP</b>	<b>adresse</b>	<b>tel</b>
<b>A.D.E.P.P.I.</b>	<b>rue de l'Enseignement 91, 1000, Bxl</b>	<b>02/223 47 02</b>
AIDE ET RECLASSEMENT	rue Rioul 22, 4500, Huy	085/21 45 83
<b>ASJ ARLON</b>	<b>Centre de Détention, 6870, St Hubert</b>	<b>061/61 17 91</b>
ASJ NAMUR	rue Armée Grouchy 20B, 5000, Namur	081/74 08 14
<b>ASJ LIEGE</b>	<b>En Féronstrée 129, 4000, Liège</b>	<b>04/223 43 18</b>
C.I.E.P.	place Linon 17, 5000, Namur	081/22 88 28
<b>FUNOC-LIRE ET ECRIRE</b>	<b>av Général Michel 1B, 6000, Charleroi</b>	<b>071/31 15 81</b>
OFFICE DE READAPTATION SOCIALE	rue Léon Bernus 27, 6000, Charleroi	071/30 56 70

### *Les organisations qui ont mené cette étude*

#### *L'A.D.E.P.P.I.*

ADEPPI, cela signifie "Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées" et cela décrit précisément l'objet principal de l'a.s.b.l. tel qu'il se trouve dans ses statuts: "promouvoir l'accès à la culture et à l'éducation permanente pour les personnes incarcérées".

L'association est née de la constatation par des travailleurs sociaux d'une forte demande de formation de la part des détenus; face à une demande qu'il devenait impossible de satisfaire au coup par coup, l'ADEPPI fut créé à la fin de l'année 1980, indépendamment de toute option

<sup>9</sup> Voir dans l'Introduction du présent document, 2<sup>e</sup> paragraphe.

philosophique, politique et religieuse, dans un esprit pluraliste. L'ADEPPI est autonome et autogéré.

L'a.s.b.l. est agréée par l'Administration pénitentiaire pour donner des cours en prison. Elle est reconnue comme organisme d'éducation permanente et subsidiée par la Communauté française de Belgique, par la Région wallonne, par la Région de Bruxelles-Capitale et par le Fonds Social Européen (Objectifs 1 et 3).

L'ADEPPI dispense des cours d'alphabétisation, de français tous niveaux, d'informatique et de langues. Elle organise également des modules de formation de base, de préparation à l'examen du Certificat d'Etudes de Base ainsi qu'une formation à la gestion d'entreprise.

En collaboration avec l'a.s.b.l. APRES, elle anime des activités de préparation à la réinsertion. Elle compte également parmi ses activités un volet culturel: des ateliers de percussion, d'écriture/préparation procès, la publication du Journal Inter-Prisons.

Elle mène de manière ponctuelle d'autres projets: un atelier cinéma, un atelier théâtre, des cours théoriques en vue de l'obtention du permis de conduire et une formation qualifiante en horticulture.

L'ADEPPI intervient dans sept établissements pénitentiaires. Il s'agit des prisons de Forest, Saint-Gilles, Mons, Namur, Nivelles, Tournai et Andenne.

### **AIDE ET RECLASSEMENT (ASJ de Huy)**

L'a.s.b.l. « Aide et Reclassement » a vu le jour le 8 décembre 1978. Elle a été reconnue en qualité de « Service d'Aide aux Justiciables » le 15 décembre 1989 par le Ministère de la Communauté française. Elle a une quadruple mission:

Développer une aide sociale (cette aide doit impérativement être sollicitée ou acceptée) et un accompagnement psychologique s'adressant :

- aux prévenus et aux personnes risquant de faire l'objet de poursuites judiciaires, ainsi qu'à leurs proches ;
- aux condamnés, ainsi qu'à leurs proches ;

- aux détenus libérés, ainsi qu'à leurs proches ;
- aux victimes d'infraction, ainsi qu'à leurs proches.

Parallèlement à cette quadruple mission, l'a.s.b.l. conformément à ses statuts développe des actions autour de quatre axes :

- l'assistance technique en matière d'aide aux victimes dans l'ensemble de la Communauté ;
- la prévention de la délinquance et de la toxicomanie ;
- la promotion de la médiation et des mesures alternatives;
- la promotion de toute initiative et le développement de toute activité visant à combattre la pauvreté et à faciliter, au sein des classes défavorisées, l'insertion et la réinsertion sociales et professionnelles notamment:
  - a) par la contribution active à la dynamique du parcours d'insertion par une approche intégrant le volet pédagogique et le volet psychosocial;
  - b) par l'agrément en tant qu'organisme d'insertion socioprofessionnel (OISP);
  - c) par le recours à l'assistance éducative;
  - d) par le développement de projets d'alphabétisation;
  - e) par le recours à l'éducation permanente.

L'a.s.b.l. est pluraliste et se structure de manière suivante : le service social, le service d'aide précoce, le service d'intervention en toxicomanie, le service d'aide aux victimes, le service enseignement, le secrétariat.

Dans le cadre du Service Enseignement, depuis 1982, les enseignantes:

- dispensent des cours individuels en alphabétisation et font de la remise à niveau en mathématiques et en français;
- encadrent les cours par correspondance;
- promeuvent des activités culturelles.

De plus, depuis 1999, le Service Enseignement et le Service social élaborent conjointement un programme d'insertion avec des groupes de détenus sélectionnés, basé sur une approche globale de leur problématique dans la perspective d'un parcours d'insertion.

Concrètement, sont organisés, dans les prisons de Seilles, Huy et Marneffe, des modules préparatoires à l'accès aux formations professionnelles comprenant des cours collectifs en

mathématiques et en français, des animations en habiletés sociales et un suivi psychosocial individualisé.

Depuis 1999, l'asbl est agréée en tant qu'organisme d'insertion socioprofessionnelle par la Région Wallonne.

### **AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES (ASJ) DE LIEGE**

L'a.s.b.l. Aide Sociale aux Justiciables, agréée par la Communauté française, a développé quatre services destinés à répondre aux besoins et attentes de la population.

En effet, elle assure gratuitement auprès de la victime un suivi psychosocial ainsi qu'une aide juridique.

Aussi, afin de lutter contre le chômage et l'exclusion sociale, une formation de vendeur – magasinier - réassortisseur, accessible à tout demandeur d'emploi, est organisée deux fois par an.

Depuis 1994, cet organisme a également structuré un Espace-Rencontre qui est un endroit neutre permettant gratuitement l'encadrement du droit, qu'a un parent non gardien, aux relations personnelles avec son enfant.

Enfin, au niveau du secteur pénitentiaire, le service vient en aide aux détenus et à leurs familles en organisant des visites aux détenus isolés, des cours et une aide sociale intra et extra muros.

En effet, depuis 1984, l'a.s.b.l. structure et développe une activité pédagogique à l'établissement pénitentiaire de Lantin. Afin de rentabiliser le temps de détention et poser des jalons destinés à faciliter la réinsertion, l'ASJ :

- dispense des cours individuels et collectifs (alphabétisation, français, mathématiques, langues, sciences, droit, comptabilité, histoire, philosophie, dactylographie);
- accompagne les apprenants dans leur préparation au jury de fin d'études secondaires;
- anime notamment des ateliers d'arts plastiques et de relaxation;
- facilite l'intervention de l'enseignement à distance en milieu carcéral;

- veut aider à l'insertion socioprofessionnelle.

L'équipe pédagogique permanente est composée de deux formateurs, d'une coordinatrice pédagogique et est secondée par 15 professeurs bénévoles, enseignants de formation.

### **FUNOC**

La FUNOC (Formation pour l'UNiversité Ouverte de Charleroi) développe depuis 1977, un ensemble de dispositifs de formation s'adressant aux jeunes et adultes peu qualifiés et peu scolarisés de la région de Charleroi. Plus d'un millier de personnes y trouvent chaque année la possibilité de se former et de se qualifier; et parmi lesquels, les détenus de la prison de Jamioux où la FUNOC organise des cours et activités culturelles.

Depuis 1988, la FUNOC développe et coordonne diverses formations au sein de l'établissement pénitentiaire de Jamioux. Elle établit, pour ce faire, différents partenariats avec des écoles de promotion sociale, les PME, des a.s.b.l., ...pour offrir des formations de plus en plus variées et adaptées aux besoins des personnes incarcérées.

La FUNOC est une a.s.b.l. coprésidée par le Secrétaire régional de la FGTB et par le Secrétaire fédéral du MOC. La Ville de Charleroi est partenaire dans le Conseil d'Administration et la FUNOC bénéficie de l'appui financier de divers pouvoirs publics, principalement du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle de la Région wallonne ainsi que de la Commission des Communautés Européennes (Fonds Social Européen).

L'objectif global est d'aider les personnes peu scolarisées et peu qualifiées à développer leur formation générale, leur qualification sociale et leur qualification professionnelle. Un travail en profondeur est mené dans toutes les formations en vue d'améliorer la maîtrise des langages fondamentaux en usage dans notre société: le français, les mathématiques, le langage socio-économique, le langage informatique de base.

Les résultats escomptés par les diverses formations mises en œuvre par la FUNOC sont toujours de quatre ordres: la réinsertion professionnelle, la réinsertion dans une formation qualifiante, la reprise de confiance en soi et la "resocialisation", la "qualification sociale".

## L'accord du participe passé avec avoir.

"Ils ont volé la grand mère".

Non, pas cet exemple là en prison, même pour plaisanter.

Trouvons plutôt quelque chose d'anodin.

Le prof écrit au tableau: "Ils ont joué le cheval n°4 dans la dernière course".

- "Ce qui est important, dans ce cas, c'est de se demander qui ou quoi EST joué".

La réponse fuse, vive, alerte, étonnée uniquement de l'immense sagesse qu'elle recèle:

"C'est ceux qui ont joué qui sont joués bien sûr".

Le visage du prof est tour à tour parfaitement réprobateur, douloureusement étonné, dramatiquement dépité. Les autres élèves réagissent à leur tour et pendant deux minutes la classe soupèse soigneusement les chances de gain réelles aux courses.

L'autre, là, l'enseignant, il pleure dans sa tête : le participe passé avec "avoir" est cruel aux profs comme aux apprenants.

Qu'à cela ne tienne, un autre exemple au tableau :

"La vaisselle, les convives l'ont cassée au lieu de la nettoyer".

- "Vous vous souvenez, je vous avais demandé, la dernière fois, de traiter le participe passé comme un adjectif. Il suffit donc de se demander, dans ce cas-ci, ce qui EST cassé".

*(Oui, on sait, cher lecteur, comme nous vous avez appris ça autrement, avec un C.O.D. placé devant et un méchant C.O.I. qui bloque tout et avec 25 pages d'exceptions diverses toutes plus rigolotes les unes que les autres. Mais que voulez-vous, ça ne marche pas avec tous les élèves ces belles abstractions, alors nous cherchons autre chose qui puisse fonctionner dans la majorité des cas. Et puis, après tout, c'est une manière de revenir à la logique profonde de la règle, enfin, peut-être...)*

La vaisselle n'éveillant pas les mêmes curiosités que les courses de chevaux, et sans doute réjouis de la tournure qu'ont pris les événements après le repas, les élèves veulent bien se pencher sur la métalinguistique. Ils décrètent tous que ce qui est cassé, c'est bien la vaisselle (sauf un qui prétend que l'ambiance, elle aussi...mais le prof dans un grand élan de surdité le néglige souverainement).

-"Donc, puisque c'est bien la vaisselle qui est cassée, vous accordez le participe passé avec le nom auquel il se rapporte".

Et ça marche ! Ils veulent bien tous l'admettre. Après quelques exercices de vérification de ce savoir nouveau, on peut passer à la suite, comme ça, l'air de rien :

"Les convives ont cassé la vaisselle au lieu de la laver".

Avec un sourire en disant long sur le degré de sénilité qu'il entrevoit chez le prof, le plus vif d'entre les potaches fonctionne comme prévu : "CasséE !" beugle-t-il goguenard.

- "Ben non. Parce que là, au moment où vous écrivez le participe passé "cassé", tout est encore possible. Vous allez pouvoir écrire "le nez de leur hôte" ou "les assiettes et les verres" ou n'importe quoi d'autre qui n'accepterait pas le même accord. Donc, dans leur immense bonté, et rien que pour vous tirer de ce mauvais pas qui pourrait vous clouer là pour l'éternité, les grammairiens vous demandent de ne pas faire l'accord du tout. C'est bien la vaisselle qui est toujours cassée, mais comme on n'en a pas encore la preuve au moment d'écrire le participe passé, on s'en fout".

*(Peut-être, cher lecteur, ne me croirez-vous pas, mais au cours suivant un des élèves a écrit: "Blanc de peur, la fillette s'est avancée vers ses juges". Vous devinez sans peine l'argumentation qui fut sienne pour justifier cette injustifiable absence d'accord. Injustifiable? Il avait le droit-imprescriptible-accordé-à-tout-auteur-de-fiction d'écrire "grand père" au lieu de "fillette" non ? ).*

*(Peut-être, cher lecteur, auriez vous eu raison de ne pas me croire, mais le problème n'en est pas moins réel).*

Passons au cours suivant, précisément, où le prof ne résiste pas au plaisir d'étaler sa science abjecte en titillant les exceptions, comme ça, pour se garder en forme, ou par pur sadisme, allez savoir \*:

"J'ai mangé ces cerises".

Après dix minutes de rappel, il parvient à faire admettre que "mangé" ne s'accorde pas. Et maintenant:

"Ces cerises que j'ai mangées".

OK, ils sont tous dans le coup, prêts à être ferrés.

"Ces cerises, j'en ai mangé".

Quelques secondes d'étonnement plus tard (consacrées à se demander pourquoi on a le droit de parler compliqué quand il y a moyen de le faire simplement), un élève se fait effectivement prendre en réclamant l'accord.

"Ah non! Suivez-moi bien. Dans cette dernière phrase, ai-je mangé TOUTES les cerises ? Non...quelques unes...combien ?...rien ne nous le dit...peut-être une seule rien que pour goûter? Alors, puisque je ne sais pas précisément, le grammairien chenu vient encore me tirer d'affaires et, aussi logique qu'au cours précédent, il m'interdit tout accord, quand bien même c'est MOI qui ai mangé ces cerises et que j'en connais le nombre, quand bien même j'écrirais "Ces cerises j'en ai mangé beaucoup".

Il faudrait alors qu'une voix s'élève du fond de la classe, timide et hésitante, pour asséner cette dernière vérité : "Quand bien même et quand bien même, à la rigueur, mais cette cerise, si je n'en ai mangé qu'une, elle reste quand même du genre féminin, non?".

Après une telle remarque, cruellement pertinente, vous trouveriez ça honnête, vous, de revenir à la loi pure et dure du fameux C.O.I. qui interdit l'accord ?

Non, n'est-ce pas, vous adopteriez l'attitude de notre prof désemparé déclarant qu'en matière d'accord du participe passé avec avoir, les grammairiens eux-mêmes y vont de leurs dissensions internes, élevant leurs voix fluettes et chevrotantes pour discuter à l'infini des incertitudes qui perdurent. Et, ému, la main droite sur toute une pile de textes sacrés (au-dessus de laquelle trône un vieux "Bon usage" de 1965, impécuniosité oblige), vous jureriez à votre public frisant l'indigestion (et il ne s'agit plus là de cerises...), vous le lui jureriez donc que tout ce que ces bouquins prouvent, c'est que la langue est faite pour qu'ils s'en servent, et que l'inverse n'est pas souhaitable même s'il sied souvent de l'affirmer dans les salons. Vous leur diriez aussi que la langue peut servir de bonnes causes aussi bien que des mauvaises et que parmi ces dernières vous regrettez qu'elle permette de faire la distinction entre les élus cultivés et le troupeau des ignares réduits par là-même à se taire. Dans un grand élan de recherche-action, vous proposeriez même sans doute de rédiger une pétition visant à supprimer tout accord du participe passé (avec "être", "avoir" et n'importe quoi d'autre). Les Anglais s'en passent très bien depuis fort longtemps et leur langue reste malgré tout de quelque utilité. Enfin, la prudence et le sens des réalités vous commanderaient de réserver le sort des adjectifs qualificatif (sans S, rien que pour voir ce que ça donne !).

Après une si belle tirade, vous pourriez enfin voir opiner du chef (en prison, ça s'impose\*\*) l'élève le plus désespéré, ce qui signifierait le plein "accord du participe passé avec avoir", c'est-à-dire l'accord d'un participant passé à notre société dont le seul avoir est de comprendre enfin que tout est définitivement confus mais qu'une résistance s'organise.

---

\*Notre portrait de prof sadique et mesquin est aux antipodes des méthodes que nous préconisons, cela va de soi.

\*\* "Private joke": en prison, les surveillants doivent être appelés "chef" par les détenus.